



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique **LADIVA***

de la société Corteva Agriscience France S.A.S.

enregistrée sous le n° 2025-0810

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 26 septembre 2025,

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **est autorisée** dans les nouveaux emballages décrits en annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	LADIVA
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	Corteva Agriscience France S.A.S. 3 Rond-Point des Saules Immeuble Le Renaissance 78280 GUYANCOURT France
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	32 g/L - aminopyralide 48 g/L - piclorame 10 g/L - halauxifène-méthyl
Numéro d'intrant	292-2021.01
Numéro d'AMM	2220690
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 05/11/2025

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Nouveaux emballages du produit

Vente et distribution	
Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages :	
Emballage	Contenance
Bouteilles en polyéthylène téréphtalate	1 L
Bidons en polyéthylène haute densité / polyamide	3 L ; 5 L ; 5,2 L ; 6,2 L ; 7 L ; 15 L ; 20 L
Bidons en polyéthylène téréphtalate	3 L ; 5 L ; 15 L ; 20 L